

## CONVENTION POUR LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION

### Pourquoi devez-vous compléter ce document ?

Votre Junior Association a la possibilité de demander une subvention auprès d'un organisme public. Pour ce faire, il est possible que cet organisme vous demande un numéro de SIRET (c'est-à-dire un numéro d'identification de toute structure, entreprise ou association) et un RIB en lien avec ce numéro de SIRET. Dans ce cadre, en tant qu'association « de fait », c'est-à-dire non juridiquement responsable, il vous est possible de demander au RNJA de co-porter votre demande et de vous « prêter » son SIRET et son RIB. Néanmoins cela nécessite la signature de cette convention particulière au vu de impacts potentiels de mauvaise gestion de l'argent, auprès de vos partenaires et de l'image du RNJA

### Comment utiliser ce document ?

La convention que vous trouverez ci-après est un modèle. En fonction de vos besoins et de ceux de l'organisme qui vous subventionne, elle peut être adaptée. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Relais Départemental·e pour toute question et prendre rendez-vous avec l'organisme qui vous subventionne.

Une fois complétée par la Junior Association et l'organisme, vous devez l'envoyer en trois exemplaires au RNJA qui la signera à son tour, et vous renverra deux exemplaires dont l'un est à remettre à l'organisme avec lequel vous conventionnez.

Entre :

Le Réseau National des Juniors Associations, désigné ci-après « le RNJA »,  
situé 3, rue Récamier 75007 Paris,  
représenté par Mme Sarah BILOT, Déléguée Générale, sous délégation de pouvoir de Mme Hélène GRIMBELLE,  
Présidente, agissant en cette qualité et en application de ladite association,

d'une part,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, désigné ci-après « le Département »,  
situé, 1, avenue de la Préfecture – 35 042 Rennes Cedex  
représenté par Monsieur Jean Luc CHENUT, Président du  
Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission  
Permanente en date du 20 novembre 2023,

et

La Junior Association « Les Ados Unis <sup>1</sup> » désignée ci-après « Les membres  
de la Junior Association »,

Située \_\_\_\_\_  
représentée par \_\_\_\_\_ <sup>2</sup>,

- représentant,<sup>3</sup>  
 membre,  
 \_\_\_\_\_ (autre, à préciser)

agissant en cette qualité et mandatée pour informer chaque membre de la Junior Association du contenu de ladite  
convention,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

Le RNJA soutient la demande de subvention de la Junior Association « Les Ados Unis <sup>1</sup> », auprès  
du Département dans les conditions définies ci-après.

<sup>1</sup> Préciser le nom de votre Junior Association

<sup>2</sup> Mettre ici le prénom et nom du représentant de la Junior Association

<sup>3</sup> Cocher la case correspondant à la personne, membre de la Junior association qui complète le document

## Article 2 : Engagements

La Junior Association « Les Ados Unis »<sup>4</sup> réalise une demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réalisation du projet « \_\_\_\_\_ »<sup>5</sup>. La Junior Association étant une association de fait, elle ne bénéficie pas d'une existence juridique personnelle ni, de fait, d'un numéro SIRET. La Junior Association s'engage à transmettre à son-sa Relais Départemental-e et au RNJA, la demande de subvention avant qu'elle ne soit envoyée au Département, et ce pour information concernant le projet.

Le RNJA propose, après réception du dossier de demande de subvention, de mettre à disposition son numéro de SIRET et son RIB à la Junior Association « Les Ados Unis »<sup>4</sup> pour le versement de la subvention et s'engage à reverser les fonds reçus sur le compte bancaire de la Junior Association exclusivement.

Il désigne le-la Relais Départemental-e, \_\_\_\_\_<sup>6</sup>, afin d'accompagner les membres de la Junior Association dans leurs activités, le dépôt de la demande de subvention et pour intervenir à la demande de \_\_\_\_\_<sup>4</sup> ou des jeunes, membres de la Junior Association.

Les membres de la Junior Association s'engagent à utiliser les fonds reçus pour les actions pour lesquelles ils ont été financés.

Les membres de la Junior Association s'engagent à rendre compte régulièrement à leur Relais Départemental-e de l'avancée de leur projet.

Les membres de la Junior Association s'engagent à appliquer toutes les dispositions relatives aux demandes du Département et notamment à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à la fois à ce dernier, au Relais Départemental-e et au RNJA.

## Article 3 : Durée de la convention

La convention a la même durée que l'habilitation de la Junior Association \_\_\_\_\_<sup>4</sup>, c'est à dire :  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_<sup>7</sup>

Elle pourra être renouvelée par un avenant fixant sa nouvelle durée.

La convention devient caduque dès que les membres de la Junior Association perdent leur habilitation en tant que Junior Association.

## Article 4 : Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment pour non-respect des engagements énumérés, sans qu'aucun défaut de préavis puisse être opposé à cette décision.

<sup>4</sup> Préciser le nom de votre Junior Association

<sup>5</sup> Nom de votre projet

<sup>6</sup> Inscrire le prénom et nom de votre Relais Départemental

<sup>7</sup> Il s'agit des dates indiquées sur votre attestation d'habilitation

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Paris,  
Le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Fait à Rennes,  
Le \_\_\_\_\_

Pour le Réseau national des Juniors  
Associations

Pour la Junior Association

Pour le Département  
Le Président  
du Conseil départemental

Délégué Général du RNJA  
Signature et cachet

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Signature et cachet

<sup>8</sup> Inscrire le nom de votre Junior Association

<sup>9</sup> Indiquer les nom et prénom du représentant de la Junior Association qui signe la convention

<sup>10</sup> Préciser ici la fonction de la personne qui signe la convention

# CJ000599- 23 - CP 20/11 - SOUTIEN FINANCEMENT JUNIOR ASSOCIATION ADOS UNIS

## Commission permanente

**Date du vote :** 20-11-2023

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

DPA00140      23 - F -Aide AUX JUNIORS ASSOCIATIONS BRETIENNES

**Nombre de dossiers** 1

**Observation :**

**POLITIQUE JEUNESSE - Fonctionnement**

**IMPUTATION : 65 33 6574.130 0 P132**

**PROJET : JEUNESSE**

Nature de la subvention :

 <b>RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS</b>								<b>2023</b>	
3, rue Juliette Recamier 75007 PARIS								ADV01020 - D35132045 - DPA00140	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Chantepie</b>	<u>Mandataire</u> <b>- Réseau national des juniors associations</b>	aide au projet pour la junior association "Ados Unis"			1 435,00 €	Dépenses retenues : 1 435,00 €	1 148,00 €	1 148,00 €	

**TOTAL pour l'aide : POLITIQUE JEUNESSE - Fonctionnement**

<b>1 435,00 €</b>	<b>1 435,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

<b>Total général :</b>	<b>1 435,00 €</b>	<b>1 435,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

# Eléments financiers

Commission permanente  
du 20/11/2023

N° 48774

## Dépense(s)

Réservation CP n°20404

Imputation

**65-33-6574.130-0-P132**

Projets innovants pour la jeunesse

Montant crédits inscrits

10 500 €

**Montant proposé ce jour**

**1 148 €**

**TOTAL**

**1 148 €**

## CONVENTION POUR LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION

### Pourquoi devez-vous compléter ce document ?

Votre Junior Association a la possibilité de demander une subvention auprès d'un organisme public. Pour ce faire, il est possible que cet organisme vous demande un numéro de SIRET (c'est-à-dire un numéro d'identification de toute structure, entreprise ou association) et un RIB en lien avec ce numéro de SIRET. Dans ce cadre, en tant qu'association « de fait », c'est-à-dire non juridiquement responsable, il vous est possible de demander au RNJA de co-porter votre demande et de vous « prêter » son SIRET et son RIB. Néanmoins cela nécessite la signature de cette convention particulière au vu de impacts potentiels de mauvaise gestion de l'argent, auprès de vos partenaires et de l'image du RNJA

### Comment utiliser ce document ?

La convention que vous trouverez ci-après est un modèle. En fonction de vos besoins et de ceux de l'organisme qui vous subventionne, elle peut être adaptée. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Relais Départemental·e pour toute question et prendre rendez-vous avec l'organisme qui vous subventionne.

Une fois complétée par la Junior Association et l'organisme, vous devez l'envoyer en trois exemplaires au RNJA qui la signera à son tour, et vous renverra deux exemplaires dont l'un est à remettre à l'organisme avec lequel vous conventionnez.

Entre :

Le Réseau National des Juniors Associations, désigné ci-après « le RNJA »,  
situé 3, rue Récamier 75007 Paris,  
représenté par Mme Sarah BILOT, Déléguée Générale, sous délégation de pouvoir de Mme Hélène GRIMBELLE,  
Présidente, agissant en cette qualité et en application de ladite association,

d'une part,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, désigné ci-après « le Département »,  
situé, 1, avenue de la Préfecture – 35 042 Rennes Cedex  
représenté par Monsieur Jean Luc CHENUT, Président du  
Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission  
Permanente en date du 20 novembre 2023,

et

La Junior Association « Les Ados Unis <sup>1</sup> » désignée ci-après « Les membres  
de la Junior Association »,

Située \_\_\_\_\_  
représentée par \_\_\_\_\_ <sup>2</sup>,

- représentant,<sup>3</sup>  
 membre,  
 \_\_\_\_\_ (autre, à préciser)

agissant en cette qualité et mandatée pour informer chaque membre de la Junior Association du contenu de ladite  
convention,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

Le RNJA soutient la demande de subvention de la Junior Association « Les Ados Unis <sup>1</sup> », auprès  
du Département dans les conditions définies ci-après.

<sup>1</sup> Préciser le nom de votre Junior Association

<sup>2</sup> Mettre ici le prénom et nom du représentant de la Junior Association

<sup>3</sup> Cocher la case correspondant à la personne, membre de la Junior association qui complète le document

## Article 2 : Engagements

La Junior Association « Les Ados Unis »<sup>4</sup> réalise une demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réalisation du projet « \_\_\_\_\_ »<sup>5</sup>. La Junior Association étant une association de fait, elle ne bénéficie pas d'une existence juridique personnelle ni, de fait, d'un numéro SIRET. La Junior Association s'engage à transmettre à son-sa Relais Départemental-e et au RNJA, la demande de subvention avant qu'elle ne soit envoyée au Département, et ce pour information concernant le projet.

Le RNJA propose, après réception du dossier de demande de subvention, de mettre à disposition son numéro de SIRET et son RIB à la Junior Association « Les Ados Unis »<sup>4</sup> pour le versement de la subvention et s'engage à reverser les fonds reçus sur le compte bancaire de la Junior Association exclusivement.

Il désigne le-la Relais Départemental-e, \_\_\_\_\_<sup>6</sup>, afin d'accompagner les membres de la Junior Association dans leurs activités, le dépôt de la demande de subvention et pour intervenir à la demande de \_\_\_\_\_<sup>4</sup> ou des jeunes, membres de la Junior Association.

Les membres de la Junior Association s'engagent à utiliser les fonds reçus pour les actions pour lesquelles ils ont été financés.

Les membres de la Junior Association s'engagent à rendre compte régulièrement à leur Relais Départemental-e de l'avancée de leur projet.

Les membres de la Junior Association s'engagent à appliquer toutes les dispositions relatives aux demandes du Département et notamment à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à la fois à ce dernier, au Relais Départemental-e et au RNJA.

## Article 3 : Durée de la convention

La convention a la même durée que l'habilitation de la Junior Association \_\_\_\_\_<sup>4</sup>, c'est à dire :  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_<sup>7</sup>

Elle pourra être renouvelée par un avenant fixant sa nouvelle durée.

La convention devient caduque dès que les membres de la Junior Association perdent leur habilitation en tant que Junior Association.

## Article 4 : Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment pour non-respect des engagements énumérés, sans qu'aucun défaut de préavis puisse être opposé à cette décision.

<sup>4</sup> Préciser le nom de votre Junior Association

<sup>5</sup> Nom de votre projet

<sup>6</sup> Inscrire le prénom et nom de votre Relais Départemental

<sup>7</sup> Il s'agit des dates indiquées sur votre attestation d'habilitation

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Paris,  
Le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Fait à Rennes,  
Le \_\_\_\_\_

Pour le Réseau national des Juniors  
Associations

Pour la Junior Association

Pour le Département  
Le Président  
du Conseil départemental

Délégué Général du RNJA  
Signature et cachet

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Signature et cachet

<sup>8</sup> Inscrire le nom de votre Junior Association

<sup>9</sup> Indiquer les nom et prénom du représentant de la Junior Association qui signe la convention

<sup>10</sup> Préciser ici la fonction de la personne qui signe la convention

# CJ000599- 23 - CP 20/11 - SOUTIEN FINANCEMENT JUNIOR ASSOCIATION ADOS UNIS

## Commission permanente

**Date du vote :** 20-11-2023

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

DPA00140      23 - F -Aide AUX JUNIORS ASSOCIATIONS BRETIENNES

**Nombre de dossiers** 1

**Observation :**

**POLITIQUE JEUNESSE - Fonctionnement**

**IMPUTATION : 65 33 6574.130 0 P132**

**PROJET : JEUNESSE**

Nature de la subvention :

 <b>RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS</b>								<b>2023</b>	
3, rue Juliette Recamier 75007 PARIS								ADV01020 - D35132045 - DPA00140	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chantepie	<u>Mandataire</u> - Réseau national des juniors associations	aide au projet pour la junior association "Ados Unis"			1 435,00 €	Dépenses retenues : 1 435,00 €	1 148,00 €	1 148,00 €	

**TOTAL pour l'aide : POLITIQUE JEUNESSE - Fonctionnement**

<b>1 435,00 €</b>	<b>1 435,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

<b>Total général :</b>	<b>1 435,00 €</b>	<b>1 435,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	<b>1 148,00 €</b>	
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

# Eléments financiers

Commission permanente  
du 20/11/2023

N° 48774

## Dépense(s)

Réservation CP n°20404

Imputation

**65-33-6574.130-0-P132**

Projets innovants pour la jeunesse

Montant crédits inscrits

10 500 €

**Montant proposé ce jour**

**1 148 €**

**TOTAL**

**1 148 €**